



Ouagadougou, le

19 JAN 2017

N°2017-1006/MJFIP/SG/DGIPE

#

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante n°1 du Programme d'Insertion Socio-professionnelle des Jeunes (PISJ), il sera procédé au recrutement de **10 950 jeunes et femmes** au profit des communes urbaines et arrondissements du Burkina Faso pour des **Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)**.

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité *Burkinabè* ;
- avoir un âge compris entre 18 et 45 ans ;
- être *déscolarisés ou pas scolarisés* ;
- *n'avoir pas encore été bénéficiaire d'un projet THIMO*.

Les inscriptions se feront sur présentation de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) ou d'un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Date et lieu des inscriptions

Les inscriptions se feront tous les jours ouvrables **du mardi 24 au mercredi 25 janvier 2017 de 8h à 15H00** de façon simultanée dans toutes les mairies de commune et d'arrondissement.

Procédure de recrutement

Le recrutement se fera en deux phases : (i) une phase de présélection conformément aux critères du programme et (ii) une phase de sélection par **tirage au sort**. Toutefois, les candidats retenus seront invités à fournir les photocopies légalisées de leur CNIB.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Brice Noël YOGO

Chevalier de l'Ordre National